



Paris, le 25 janvier 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

APPEL D'OFFRES EOLIEN OFFSHORE : LES PROFESSIONNELS SE REJOUISSENT DE L'ANNONCE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'UN OBJECTIF DE 3 000 MW

A l'occasion de sa visite des chantiers de construction navale STX à Saint-Nazaire, le mardi 25 janvier 2011, le Président de la République, Nicolas SARKOZY, a annoncé le lancement de la première tranche de l'appel d'offres éolien offshore français. Ce dernier représente une puissance de 3 000 MW, soit 2 % de la consommation électrique de notre pays.

Le volume de 3 000 MW de l'appel d'offres est un signal positif pour la filière éolienne française, mais aussi pour des acteurs des chantiers navals, de l'énergie, de l'automobile, de la chaudronnerie, des fondations, des câbles et matériaux électriques ou encore de l'aéronautique qui, en se positionnant pour participer à ce grand chantier, pourront redéployer leurs activités et mobiliser le tissu industriel.

Au-delà des objectifs environnementaux et énergétiques, il s'agit, avec cet appel d'offre, de créer une filière industrielle française compétitive, capable de répondre au marché européen, en particulier aux pays d'Europe du Nord, qui affichent, eux aussi, des objectifs ambitieux et qui ont déjà commencé le développement de l'éolien offshore.

Depuis plusieurs années, des consortiums, composés autour des activités portuaires, de collectivités territoriales, d'entreprises, d'infrastructures, de centres de recherche, de prestataires de service se sont constitués pour développer cette industrie.

L'annonce faite, ce matin, par le Président de la République, confirme l'engagement de notre pays dans le développement de l'énergie éolienne et sa volonté de répondre aux objectifs de 23 % d'énergies renouvelables en 2020 que s'est fixée la France, tout en redynamisant le tissu industriel de nos territoires. La filière éolienne française emploie aujourd'hui plus de 11 000 personnes et représentera plus de 60 000 emplois en 2020.

D'ici le lancement officiel de l'appel d'offres, il faudra être attentif à ce que les zones retenues soient, en nombre et en taille suffisantes pour permettre la réalisation effective des 3 000 MW.

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe plus de 500 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, éolien (FEE), énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique.

France Energie Eolienne compte plus de 230 adhérents. Pour mieux connaître la filière éolienne française, consultez le site internet : <http://fee.asso.fr>

Contact presse : Françoise JOUET (francoise.jouet@enr.fr), tél. : 01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79